

PROCÉDURIER

Volet III – Processus d'adoption et entrée en vigueur

Révision du plan et des règlements d'urbanisme	
Septembre 2023	Avis de motion et dépôt des projets de règlements Adoption des projets de règlements
Octobre 2023	Assemblée publique de consultation
Février 2024	Adoption (avec ou sans changement) du plan et des règlements d'urbanisme – <u>Dépendra des ajustements exigés par la MRC, le cas échéant</u>
Février 2024	Avis public informant les citoyens d'un recours possible à la CMQ. (Demande d'évaluation de la concordance entre le plan d'urbanisme révisé et les nouveaux règlements de remplacement)
Mars 2024	Avis public annonçant le nombre d'inscription requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu (PHV). C'est à cette étape que les citoyens peuvent s'opposer formellement au nouveau règlement de zonage.
Avril 2024	Entrée en vigueur du plan et des règlements d'urbanisme Délivrance du certificat de conformité de la MRC /

